

Bons mots

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **5 (1902)**

Heft 253

PDF erstellt am: **17.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-251865>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

« avenues desculpture ».

La tour Eiffel n'a donc qu'à bien se tenir.

Curieux délit. — Le tribunal de police correctionnelle de Bagnères vient de rendre un jugement qui mérite d'être signalé comme fixant un point de droit.

Il a décidé que le « fait par un chasseur, muni d'un permis de chasse, de prendre la fuite à l'aspect des gendarmes, constitue le délit d'outrage par gestes, s'il résulte des circonstances de la cause que le chasseur a voulu par sa fuite faire courir inutilement les gendarmes ».

Bref, l'outrage n'existe qu'autant qu'après la course les gendarmes ne peuvent rédiger un procès-verbal de contravention à la loi sur la chasse.

En d'autres termes, il y a délit parce qu'il n'y a pas de délit.

On connaît à ce sujet l'histoire des deux chasseurs, l'un muni de son permis, l'autre sans permis, qui voient apparaître les gendarmes. Le premier prend la fuite ; le second reste à sa place tranquillement, et salue Pandore avec toute la sérénité d'une bonne conscience. Pandore, naturellement, ne l'interroge pas et court à toutes jambes après le fuyard qui, enfin rattrapé, exhibe insolemment son permis.

Maintenant, Pandore est vengé.

Statistique chorégraphique. — Les statisticiens n'épargnent rien, et l'un d'eux s'est attaqué à la danse.

Selon lui, une valse ordinaire représente pour chaque danseur un trajet de 1.200 mètres environ.

Le quadrille exige une plus longue marche. Ses quatre figures réunies font faire, à chacune des huit personnes qui y prennent part, près de 2 kilomètres.

La mazurka représente 950 mètres, la berline 900, la polka 870 et le pas de quatre à peine 800 mètres.

Le même statisticien a calculé, en se basant, paraît-il, sur de nombreuses expériences, que dans un grand grand bal, commençant à dix heures du soir pour finir à cinq heures et demie du matin, une personne ayant figuré à toutes les danses, y compris le cotillon, n'a pas fait moins de 28.000 pas, soit 19 kilomètres sur le parquet. La distance de Paris à Versailles !

Les disciples d'Euclide espèrent-ils, par ces graves constatations corriger les fidèles de Terpsichore ?

LETRE PATOISE

Rit le meu que rit lo drie.

Conrelé s'en vait tchie le docteur — Bonjour, docteur. Bonjour ; qu'à ce que tu veux — I vin voue ce vò ne saites pe lo moyen de faire in po raisonnable ène fanne que gronçainne aidé. — Ai ton service — Tien, dié le docteur en y fotain doue boennes gifes ; voili ço qui peut te bayie de moyou. — Merci, Docteur —

Conrelé s'en allé à l'ota èpe bayé d'abord la moitie di remède in sai fanne

— Tras djoués aipré è retouéné tchie le Docteur.

— Bonjour, Docteur. — Bonjour achi ; comme vait lai fanne ? a-t-ye meu ? — Grand merci ; elle a voirei, aivo lai moitie de lai médecine ; y vò rapotche le reste pou que vò poué-yeuch'n voirei ène àtre.

— An diain çoli Conrelé aiplique sai main chu l'airaille di docteur qu'el en ouyé souénaie tos les sieutches de lai velle. E saté chu in révolver en djurain, main Conrelé ne l'aitendé pe. vò pensai bin.

Péchipéli.

Ça et là

Il y a loin de la théorie à la pratique. L'historiette suivante, tend à démontrer cette vérité une fois de plus.

Un docteur en médecine faisait une conférence contre le corset.

L'orateur avait décrit les terribles effets de cet engin destructeur. Il avait énuméré les maladies auxquelles on s'expose en s'en revêtant. Il avait à l'aide de projections lumineuses, rendu manifeste, aux yeux les plus sceptiques, les déformations du squelette et les déplacements des organes. Dans une éloquente péroraison, il adjurait les pères et les maris d'user de toute leur influence, au besoin même de leur force, pour soustraire leurs filles et leurs femmes à l'étreinte fatale de cet instrument de torture...

A ce moment, un râle de douleur partit du fond de la salle : une femme s'évanouissait. On se précipita vers elle pour lui donner des soins. Le zèle des assistants demeurait inutile quand une personne avisée eut l'idée de délaçer le corset de la malade. qui reprit ses sens et put se faire connaître.

C'était la femme du conférencier.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 251 du *Pays du Dimanche* :

960. CHARADE.

Pincette.

961. LE LANGAGE DES FLEURS.

LA BALSAMINE.

La *Balsamine*, surnommée *Ne me touche pas*, est l'emblème de l'*Impatience*. A l'approche de la maturité, sa capsule éclate au moindre contact et lance les graines qu'elle renferme.

962. VERS DANS LA PROSE.

Ce vers se trouve dans les *Réflexions* sur Jésus-Christ, de d'Aguesseau.

963. MOTS EN TRIANGLE.

R A C I L I A
A B I M E S
C I B L E
I M B U
L E E
I S
A

Ont envoyé des solutions partielles : MM. Édipe au Faubourg St-Gilles à Cornol ; S.H.F.S. ami de la liberté et du travail à St. U ; Amélie-Henriette à Cœuve ; Touffe de violettes à Fahy ; Mac A. B. ; Tête folle à Courgenay ; Un Vadais à Bienne ; Marguerite Charlemagne ; Girofla et Paquita à Delémont ; Poverina à St-Brais.

968. ANAGRAMME.

Département.
ON AIME TE LIRE

969. COQUILLES AMUSANTES.

- N° 1. — La lie est parfois bien pure.
N° 2. Les pots ne sont pas des cages.
N° 3. — Se désigner, c'est mettre les vieux entre la couleur et toi.
N° 4. — Ton rang ne peut sentir.
N° 5. Les dépités pendent les rois.

970. PROBLÈMES ALPHABÉTIQUES

VOYELLES.

Remplacer les * des mots suivants par les consonnes correspondantes et l'on obtiendra un sonnet de quatre vers :

U* — * o** e — * ui — * oi** — à —
* e** i* — * a — * a* e** e — e* — *
e** é* ie** e, — * e** e — * ou* ou** —
* ou* — * e — * u* i* — * i* — * ai* —
* e — * i* * a* — * ou* — * e — * u* i*
— * e** e

971. MOTS EN LOSANGE.

X	1° Consonne.
X X X	2° Moitié de Vanloo.
X X X X X	3° Prénom masculin.
X X X X X X X	4° Prénom féminin.
X X X X X	5° Petit d'une oie.
X X X	6° Bruit musical.
X	7° Consonne.

Envoyer les solutions jusqu'au *mardi soir*, 18 courant.

Publications officielles

Convocations d'assemblées.

Courgenay-Cornol. — Assemblée paroissiale le 16 à 4 h. à la maison d'école pour adhérer au choix fait par Mgr. l'évêque du curé de la paroisse, passer les comptes.

Fontenais-Bressaucourt. — Assemblée paroissiale le 16 à midi pour passer les comptes et voter le budget.

Porrentruy. — Le 16 à 10 1/2 h. pour discuter et éventuellement voter le projet de révision du règlement communal d'organisation.

St-Ursanne. — Assemblée bourgeoise le 16 à 11 h. pour statue sur une demande d'admission à la bourgeoisie.

Verres. — Le 9 à midi pour se prononcer sur une vente de bois, décider de la prolongation d'un chemin et prendre connaissance d'un rapport.

Bons mots

Zabulon Gripllard, le financier connu, tombe à l'eau.

Un brave homme l'en retire.

Zabulon, généreusement, lui tend une pièce de dix sous.

— C'est peu pour un pareil service, fait remarquer quelq'un.

— Bah ! réplique le sauveteur, monsieur sait mieux que personne ce que vaut sa peau.

Du 5 Novembre 1902

Argent fin en grenailles. fr. 89.50 le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent de boîtes de montres . . . fr. 91.50 le kilo

G. Moritz, gérant, Editeur-Imprimeur